



refus de prise en charge d'une assurance pour prêt suite a un ITT

Par **emilie974**, le **14/02/2019** à **06:58**

Bonjour

Opéré d'une arthroscopie du poignet en novembre 2018 les suites operatoires entrainent finalement un arret plus long qu'envisagé au départ (2 mois)

Je fais donc appel a mon assurance pour prendre en charge mes credits

Je recois ce jour leur refus de prise en charge pour "affection diagnostiqué anterieurement à la prise d'effet des garanties"

En effet en 2015 j'avais eu une entorse du poignet qui a ete infiltré mais qui n'a nécessité aucun arret de travail ni aucune complications jusqu'a la souscription du contrat en decembre 2016

Au moment de remplir la fiche médical je n'ai meme pas pensé un instant à le signalé l'entorse resolu me paraissant comme une affection soigné sans complications .

Aujourd'hui il s'avere que l'operation de ce poignet à necesité une reparation de ligaments TFCC qui s'est abimé on ne sait quand (avant /apres?) et que les suites sont beaucoup plus compliqués

Peut etre menant a une incapacitée definitive

L'assurance refuse toute prise en charge de mes credits et classe le dossier

Quelles sont mes recours ?je ne sais comment proceder?